

LES SPECTACLES D'ORQUES A MARINELAND REPRENENT LE 30 MARS 2024



Marineland Antibes a pris acte de la volonté du gouvernement et du législateur, à travers la loi Pompili votée le 30 novembre 2021, de permettre la détention de cétacés et la tenue des spectacles d'orques avant leur interdiction définitive à compter du 1er décembre 2026.

Depuis le vote de cette loi, Marineland Antibes s'est pleinement mobilisé pour se mettre en conformité avec celle-ci en entraînant les cétacés de façon très progressive afin d'anticiper et de faciliter leur départ du parc, inéluctable en application de la loi.

Les équipes de Marineland Antibes veillent à ce que les orques soient préparées et guidées de façon graduelle, afin de les accoutumer à ce type d'exercice.

Alors que la date de leur départ est à ce jour inconnue, Marineland Antibes veille à leur assurer l'activité physique et intellectuelle quotidienne que requiert leur rythme biologique, afin qu'elles restent en bonne santé. Pour preuve, lors des fermetures administratives du parc engendrées par les confinements successifs, les cétacés effectuaient les mêmes exercices et activités que lors des spectacles ouverts au public.

C'est dans ce contexte que les spectacles d'orques reprendront le 30 mars 2024.

Marineland Antibes, premier employeur saisonnier des Alpes-Maritimes, ainsi que l'ensemble de ses 150 employés, restent à la disposition des autorités publiques pour arrêter les modalités les plus adaptées de mise en œuvre du départ des orques dans le strict respect du bien-être des cétacés et de la loi. Des échanges réguliers avec les autorités compétentes, à l'échelle locale comme nationale, permettront d'arrêter ces modalités dans les meilleurs délais, dans le respect de l'esprit de la loi du 30 novembre 2021 interdisant la détention des cétacés, qui entrera en vigueur le 1er décembre 2026.